

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 31 juillet 2020**

PRESENTS : BESANCON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DANJEAN Pierre, DUC Pierre, DUPAS Jean-Pierre, GENTAS Dominique, GRILLOT Isabelle, MOUREZ Jean-Christophe

Absente excusée : Mme JEANDOT Julie

Secrétaire de séance : M. DUC Pierre

- 0) Le compte-rendu du conseil municipal du 3 juillet est approuvé à l'unanimité des élus qui signent le registre des délibérations.

1° Nomination des délégués aux commissions communales obligatoires :

1.1 CCID : le Maire indique que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission doit être instaurée. Outre le Maire qui en est le président, le Conseil Municipal doit proposer 24 noms au directeur départemental des finances qui retiendra 6 titulaires et 6 suppléants. La liste présentée par le Maire est validée à l'unanimité par les conseillers.

1.2 CAO : le Maire expose que relativement à l'article L1414-1 du code général des collectivités territoriales, une commission d'appel d'offres doit être constituée. En plus du Maire qui en est le président, celle-ci se compose de 3 titulaires et 3 suppléants élus par le conseil municipal avec voix délibérative.

Après recueil des candidatures et vote, MM Jean-Christophe MOUREZ, Dominique GENTAS et Pierre DANJEAN sont élus titulaires. MM. Jean-Pierre DUPAS, Denis CHAMBARD et Hervé CHAMBARD sont désignés comme suppléants.

M. le Maire désigne M. Joël CHAMBARD membre à voix consultative en raison de sa compétence.

2° Recueil des candidatures aux commissions de la Communauté de Communes :

M. le Maire présente aux élus les dix commissions retenues par la CCBHS et les invite à en faire partie dans la limite d'un élu par commune et par commission.

Après recueil des candidatures, toutes les commissions auront un représentant de la commune. Le Maire présentera la liste à la CCBHS (voir affiche).

3° Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière :

Le Maire explique que la validité du bureau de l'AF venant à échéance, le conseil municipal doit désigner 3 propriétaires, en application de l'article R133-3 du code rural.

Sur proposition du Maire qui en est membre d'office, le CM présente M. Dominique BRETON, Mme Arlette GUICHARD et M. Jean-Yves MARGUET.

4° Désignation d'un représentant communal pour signer un acte administratif.

Le Maire rappelle aux élus qu'un projet de rachat de chemins pour l'€ symbolique à l'AF de LA MARRE doit être finalisé afin d'acquérir la maîtrise foncière de ces infrastructures situées au Chaumois Boivin. Afin de signer l'acte administratif correspondant, et conformément aux délégations arrêtées par le Maire, le CM désigne à l'unanimité M. Pierre DUC.

5° Décisions modificatives budgétaires :

5.1 : revalorisation des indemnités des élus :

Le Maire expose qu'afin d'appliquer la dcm du 3/07/2020 qui a validé la revalorisation des indemnités du Maire et des Adjoints prévue par la loi, il convient de créditer le chapitre 6531 du budget communal de 5800€. Le CM approuve à l'unanimité.

5.2 : durée d'amortissement d'un bien (service de l'eau).

Suite aux travaux de rénovation du surpresseur conduits en 2019 sur le réseau d'eau potable, le Maire propose de modifier l'inscription d'une charge à caractère général d'un montant de 924€ (section de fonctionnement) en immobilisation corporelle (section d'investissement) et d'amortir le bien correspondant sur une durée de 10 ans. Le CM approuve à l'unanimité.

6° Création d'un poste de contractuel territorial.

M. le Maire présente l'opportunité de créer un poste d'agent territorial contractuel (article 3-3 de la loi 84-53) afin de répondre aux besoins suivants : entretien des bâtiments communaux, gestion de la location de la salle des fêtes, intendance du petit mobilier afférant.

Ce poste d'adjoint technique permanent à temps non complet serait créé sur la base d'1 heure par semaine avec possibilité d'effectuer des heures supplémentaires.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création de cet emploi ainsi que la modification du tableau des emplois communaux. Sur proposition du Maire, le CM décide d'attribuer ce poste à Mme Marie-Christine BRUCHON à compter du 1 août 2020.

7° Questions diverses :

7.1 : Renouvellement matériel informatique de la mairie.

Le Maire présente le devis de la sté COPIAFAX (prestataire habituel) comportant deux formules regroupant ordinateur, logiciel, maintenance, etc :

*achat pour 2407€ HT sur 4 ans (maintenance 1 an, renouvelable annuellement).

*location pour 59€/mois sur 4 ans (maintenance permanente).

Après que le Maire ait indiqué avoir renégocié la formule location à 57€/mois, soit 2736€ pour 4 ans, le CM retient à l'unanimité cette seconde formule. Le Maire précise que le matériel remplacé sera conservé à la mairie.

7.2 : Bulletin municipal.

Le Maire présente les 3 devis qu'il a fait réaliser :

A- COPIE-REPRO : 384€TTC pour 50 exemplaires

B- TIREP : 176,40€ TTC pour 50 exemplaires

C- PLESSY : 183,58€ TTC pour 60 exemplaires (retenu)

Après un tour de table, l'ensemble des élus indique que les retours de la part des habitants sont très positifs.

7.3 : COVID-19 :

Le Maire recommandera des masques pour les habitants de la commune.

7.4 : accueil des touristes sur la commune :

Après questions posées et débat, il est répondu que :

1_ l'usage et la fréquence actuels de l'aire d'accueil de la Ste Anne par les camping-caristes ne justifient pas l'installation aux frais de la commune d'un équipement de vidange des eaux usées et d'approvisionnement en eau potable du moment qu'il en existe déjà à DOMBLANS et au camping de BAUME LES MESSIEURS.

2_ la signalétique de l'accès au sentier des pierres sèches des Chaumoises est insuffisant depuis BLOIS.

► Dans les deux cas, il sera demandé à la CCBHS d'améliorer la communication destinée aux usagers.